

Meeting 461
Date 2.12.04
Time _____
Tape No. _____

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

QUATRE VINGT HUITIEME SESSION DU CONSEIL DE
L'ORGANSATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

DECLARATION PRONONCEE PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR PIERRE OBA,
MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA POLICE

Palais des Nations
Genève, le 02 décembre 2004

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de vous féliciter au nom de mon pays, la République du Congo, pour votre élection à la présidence du Conseil. Ces félicitations s'adressent aussi aux autres membres du bureau.

Je tiens également à rendre un hommage mérité à Monsieur Brunson Mc KINLEY, Directeur Général de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), pour son action avisée à la tête de notre Organisation, et à adresser mes vifs remerciements à Madame Ndioro NDIAYE, Directeur général adjoint, ainsi qu'à l'ensemble du Secrétariat pour leur dévouement et leur compétence. Je voudrais, enfin, saisir cette occasion pour saluer chaleureusement l'admission au sein de notre organisation de quatre nouveaux Etats membres.

Monsieur le Président,

La présente session présente un intérêt tout particulier pour mon pays. En effet, membre de l'OIM depuis l'année 2001, la République du Congo entretient depuis cette date une collaboration étroite avec l'Organisation, symbolisée entre autres par la signature de l'accord de siège et la visite à Brazzaville de Madame le Directeur général adjoint.

Créée dans un contexte historique bien précis, propre à l'Europe de l'après guerre, l'OIM a su s'adapter aux nouveaux défis posés par la problématique de la migration à l'échelle mondiale. Son mandat s'étend désormais à tout un éventail de problèmes migratoires auxquels sont confrontés de nombreux

Etats notamment la fuite des cerveaux, les situations de crise et d'après conflits, la traite des êtres humains etc....

Le Congo apprécie et se félicite des approches de solutions qu'elle y propose. Le dialogue international sur la migration ouvrira j'en suis convaincu la voie pour une harmonisation progressive du Droit international des migrations. De même convient-il d'apprécier les initiatives prises en vue de dégager une réponse satisfaisante à la question des transferts des fonds des migrants en direction de leurs pays d'origine. Dans ce sens, la défiscalisation des fonds pourrait être envisagée comme l'une des solutions de nature à renforcer la relation entre migration et développement.

Monsieur le Président, le Congo est un petit pays qui pour des raisons géographiques et historiques est devenu un grand pays d'immigration. Sa population compte près de 15% de citoyens d'origine étrangère de l'immigration. Mais les avatars de son histoire récente en ont fait aussi désormais un pays d'émigration. C'est dire toute la pertinence pour nous des problèmes ici traités et des esquisses de solutions proposées, tant à l'égard des pays d'origine que des pays hôtes.

L'OIM nous apparaît comme le cadre approprié pour une concertation positive et efficace sur des questions d'intérêt immédiat liées à la mobilité des personnes, telles que la sécurité des personnes déplacées et le renforcement des capacités.

Nous avons déjà éprouvé la qualité des prestations de l'OIM. Mes concitoyens ont en mémoire l'appui technique réalisé positivement par l'OIM dans la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et

réinsertion des ex-combattants conclu en juillet 2001 entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Congo. Ce programme a beaucoup contribué à l'instauration de la paix dans mon pays.

Nous avons le même espoir de renforcement de la paix sur la mise en œuvre effective de l'accord tripartite signé entre la République Démocratique du Congo, le Congo et l'Organisation Internationale pour les Migrations relatif au rapatriement des anciens militaires des Forces armées zaïroises et forces armées congolaises ayant trouvé refuge au Congo Brazzaville. Cet accord signé en l'an 2002 n'est toujours pas appliqué par défaut de financement.

Dans le cadre du renforcement des capacités l'axe principal de la coopération se situerait dans la mise en place d'un véritable programme MIDA associant opportunément les ressources humaines et financières des congolais de la diaspora.

Monsieur le Président, je voudrais terminer ma déclaration en soulignant l'absence de représentation de l'OIM en Afrique centrale. Nous souhaiterions à cet effet, l'installation d'un bureau pour la sous-région que le Congo serait prêt à abriter.

Je vous remercie pour votre aimable attention.